

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAUXILLANGES

Réunion publique

Vendredi 24 juin 2022 à 18h30

Salle des fêtes de Sauxillanges



► Pourquoi réviser le Plan Local d'Urbanisme ?

Le PLU fixe les règles d'utilisation du sol sur tout le territoire, c'est-à-dire qu'il permet de définir la vocation des différentes parties du territoire et de délivrer les autorisations d'urbanisme nécessaires à certaines constructions ou travaux. Le PLU de Sauxillanges date de 2004 et ne traduit plus la stratégie d'aménagement de la commune et n'intègre pas les dernières lois en matière d'aménagement et d'urbanisme. Il est donc nécessaire de réaliser une révision complète du PLU.

► Pour qui ?

Habitants, commerçants, artisans, agriculteurs, etc. Le PLU concerne l'ensemble de la population. Il répond à quatre grandes questions : où puis-je construire ? que suis-je autorisé à construire ? sous quelles conditions ? quels sont les espaces naturels et agricoles à préserver ?

Cette première réunion d'information va permettre de vous présenter le contexte règlementaire, les éléments de diagnostic et les enjeux du PLU sur votre commune pour les 10 prochaines années.

► Concertation, ça veut dire quoi ?

La population peut donner son avis, il s'agit de la concertation.

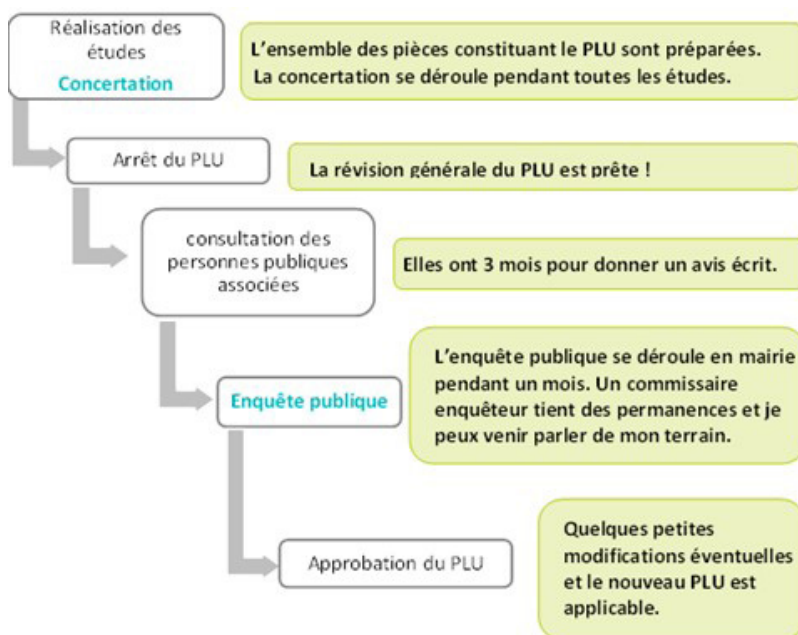
Des documents sont disponibles au fur et à mesure de leur réalisation, sur le site internet de l'API et en mairie.

Un registre de concertation est également à votre disposition en mairie : n'hésitez pas à venir donner votre avis !

► Ne pas confondre concertation et enquête publique

La concertation porte sur l'intérêt générale et dure pendant toute la durée des études. Un bilan de la concertation sera tiré lors de l'arrêt en conseil communautaire. Les demandes d'intérêt particulier ne seront pas prises en compte à ce stade de la procédure.

L'enquête publique porte sur les demandes d'intérêt privé. Elle a lieu après arrêt du PLU en conseil communautaire et est animée par un commissaire enquêteur. Les habitants seront informés par la presse, le site internet et par voie d'affichage.



Contact

► Agglo Pays d'Issoire - Service Urbanisme Planification
20 rue de la Liberté - BP 90162 - 63504 ISSOIRE Cedex
Tél. : 04 15 62 20 00

www.capissoire.fr - urbanisme@capissoire.fr